

Nom

empl

Téléphone

chèque

espèce

e-mail

REGLEMENT

Du vide grenier organisé par l'ASPOM BEGLES HANDBALL le 12 AVRIL 2015

Au stade du Dorat rue KARL MARX à BEGLES

06 46 06 02 66- 05 56 49 54 67

Afin de préserver l'esprit même du Vide Greniers

ne sont pas acceptés

-Les marchants ambulants ou camelots vendant sur les marchés, dans le cas d'une intrusion la marchandise sera confisquée jusqu'à la fin de la manifestation, l'exposant sera reconduit par le service de sécurité, sans prétendre à un remboursement

-Les ventes d'armes même sous vitrine, les stands alimentaires ou de boissons, la vente d'animaux

sont acceptés

, les particuliers, les professionnels (de la brocante uniquement)

Les marchandises proposées à la vente devront être exclusivement des objets de vide greniers (pas d'objets neufs)

Pour toute inscription, vous devrez fournir :

- **-Copie recto verso d'une pièce d'identité**
- **chèque d'un montant de 18€ par emplacement de 5m linéaires**
- **chèque de 10€, pour caution poubelle**

Les limites d'emplacements devront être respectées, surtout pour les véhicules accompagnés de remorque, ainsi que pour les fourgons.

L'organisation ne fournit pas les tables pour étaler les marchandises

INSTALLATION à partir de 5h jusqu'à 9h Départ à partir de 18h pour les exposants

A l'arrivée de l'exposant une place lui sera attribuée

Après 9h aucun stand ne pourra être alimenté, ni à pied, ni en voiture (les manutentions pouvant être dangereuses pour les visiteurs).

Devant l'incivilité de nombreux exposants concernant les déchets (poubelle), l'organisation se voit obliger de demander une caution de 10€(en chèque) lors de l'inscription.

A leur départ à partir de 18h les exposants devront s'arrêter à la barrière, la caution leur sera restituée (après vérification de leur empl.), sur présentation de leur reçu et de leur poche poubelle utilisée, qu'ils devront ramener chez eux.

Sur non présentation de la poche ou du reçu la caution serait gardée

AUCUNE RECLAMATION NE SERA ACCEPTEE APRES LE DEPART DU SITE DE L'EXPOSANT.

L'ASPOM regrette forcément de prendre une telle décision, mais n'a trouvé aucune autre solution pour éviter que le site ne soit transformé en décharge

CLAUSES DE DESISTEMENT OU D'ANNULATION :

-En cas de désistement de la part de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

-En cas d'annulation de la part de l'A.S.P.O.M BEGLES HANDBALL, le club s'engage à restituer le montant de l'engagement, sans qu'aucune indemnisation ne puisse lui être réclamée.

Les exposants sont seuls responsables des objets proposés à la vente sur leur étalage et pourront à tous moments expliquer leur provenance, lors d'un éventuel contrôle.

Les exposants ne respectant pas ce règlement se verront reconduits par le service de sécurité, sans prétendre à un remboursement.

Ils ne seront pas repris lors d'une prochaine manifestation.

Ce règlement devra être accepté et signé par chaque exposant.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e).....

☐ Exposant en qualité de non-professionnel

☐ Exposant en qualité de professionnel

Certifie avoir pris connaissance du règlement du vide greniers organisé par l'ASPOM Handball

(Écrire lu et approuvé)

Signature